



**Comité des représentants permanents auprès
du Programme des Nations Unies pour
les établissements humains**
**Première réunion à participation non limitée/
Examen à mi-parcours de haut niveau**
Nairobi, 29 juin–1^{er} juillet 2021

**Rapport de la première réunion à participation non limitée
du Comité des représentants permanents auprès du Programme
des Nations Unies pour les établissements humains :
examen à mi-parcours de haut niveau**

I. Ouverture de la réunion

1. À sa première réunion, tenue le 1^{er} octobre 2019, Le Bureau du Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), guidé par l'article 23 de son règlement intérieur, a recommandé que la première réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents aux fins d'un examen à mi-parcours de haut niveau se tienne en juin 2021. Lorsque le Bureau s'est réuni le 8 décembre 2020 et le 24 février 2021 pour préparer la réunion, il a recommandé qu'elle se tienne en ligne à Nairobi du mardi 29 juin au jeudi 1^{er} juillet 2021.

2. Par suite, la première réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat aux fins d'un examen à mi-parcours de haut niveau a été ouverte le mardi 29 juin 2021 à 9 heures, heure de Nairobi (TU + 3) par le Président du Comité, M. Beyene Russom, Représentant permanent de l'Erythrée auprès d'ONU-Habitat, qui a prononcé un discours liminaire et souhaité la bienvenue aux participants à la réunion.

3. Des déclarations liminaires ont été prononcées par Mme Zainab Hawa Bangura, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi ; Mme Maimunah Mohd Sharif, Directrice exécutive d'ONU-Habitat ; M. Volkan Bozkir, Président de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies ; Mme Martha Delgado Peralta, Présidente de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat) ; et Mme Farida Karoney, Secrétaire de Cabinet, Ministère des terres et de l'aménagement du territoire (Kenya), au nom de M. Uhuru Kenyatta, Président de la République du Kenya.

A. Questions d'organisation

4. Le Président a présenté un résumé des dispositions prises pour l'organisation de la réunion.

**B. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail de
la première réunion à participation non limitée du Comité des représentants
permanents aux fins d'un examen à mi-parcours de haut niveau**

5. Le Comité des représentants permanents a adopté l'ordre du jour ci-après pour sa première réunion à participation non limitée aux fins d'un examen à mi-parcours de haut niveau,

sur la base de l'ordre du jour provisoire (HSP/OECPR.2021/1) et de l'ordre du jour provisoire annoté (HSP/OECPR.2021/1/Add.1/Rev.1) :

1. Ouverture de la réunion :
 - a) Questions d'organisation ;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail de la première réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents aux fins d'un examen à mi-parcours de haut niveau.
2. Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023.
3. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes :
 - a) Établissement du rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ;
 - b) Application de la Déclaration ministérielle adoptée par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session ;
 - c) Réunion de haut niveau visant à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.
4. Progrès réalisés dans l'application des décisions et résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session.
5. Rapport de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre du plan d'intervention du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour lutter contre la maladie à coronavirus (COVID-19).
6. Préparatifs de la onzième session du Forum urbain mondial.
7. Alignement des cycles de planification du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles.
8. Examen de l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
9. Dates et ordre du jour provisoire de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents.
10. Élection des membres du Bureau.
11. Questions diverses.
12. Clôture de la réunion.

6. Le Comité des représentants permanents a approuvé le programme de travail et l'organisation des travaux de la première réunion à participation non limitée du Comité aux fins d'un examen à mi-parcours de haut niveau, y compris les dispositions prises pour la tenue de consultations informelles sur les projets de textes finals et l'examen formel des textes soumis pour adoption, tels que résumés par le Président. Le Comité est également convenu que les consultations informelles sur les projets de décision seraient présidées par Mme Saqlain Syedah, Représentante permanente du Pakistan auprès d'ONU-Habitat, assistée par les Vice-Présidents du Comité, représentant le Costa Rica et la Serbie.

7. Après l'adoption de l'ordre du jour et du programme de travail, des déclarations régionales ont été prononcées par le représentant du Malawi, au nom du Groupe des 77 et de la Chine ; le représentant de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, soutenu par la Serbie et l'Ukraine ; le représentant du Soudan du Sud, au nom des États d'Afrique ; le représentant de l'Argentine, au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes ; et le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, au nom des États d'Europe occidentale et autres États.

8. Des déclarations nationales ont été faites par les représentants du Botswana, de l'Égypte, des États-Unis d'Amérique, de l'Italie, du Malawi, d'Oman, de la Suisse et de la Turquie.

9. D'autres déclarations ont été faites par les représentants de l'Algérie, de la Colombie, du Costa Rica, de l'Égypte, du Soudan du Sud, qui s'exprimait également au nom des États d'Afrique, de la Suisse et du Zimbabwe. La Directrice exécutive, le représentant du secrétariat et le Président ont répondu aux questions soulevées.

C. Participation

10. Les représentants des 71 États membres ci-après ont participé à la réunion : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie Saoudite, Argentine, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Égypte, El Salvador, Erythrée, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Libye, Malaisie, Malawi, Maroc, Maurice, Mexique, Monténégro, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Zambie, Zimbabwe.

11. L'État suivant a également participé à la réunion en qualité d'observateur : État de Palestine.

II. Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023

12. Présentant ce point, le Président a attiré l'attention sur le rapport de la Directrice exécutive intitulé « Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023 » (HSP/OECPR.2021/2), la note du secrétariat présentant un résumé du rapport d'activité annuel pour 2020 sur la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023 (HSP/OECPR.2021/INF/2), et le rapport d'activité annuel pour 2020 sur la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023.

13. La Directrice exécutive a donné des informations sur ce point de l'ordre du jour, après quoi le représentant du secrétariat a présenté un exposé sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du plan stratégique.

14. Après les informations données et l'exposé, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Allemagne, de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie, du Costa Rica, de l'Égypte, du Kenya, de la Malaisie, de la Serbie, de la Suisse et du Zimbabwe. La Directrice exécutive et le représentant du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

15. Le Comité a pris note du rapport de la Directrice exécutive (HSP/OECPR.2021/2), de la note du secrétariat (HSP/OECPR.2021/INF/2) et du rapport d'activité annuel pour 2020.

16. Le Comité a pris note des informations communiquées par la Directrice exécutive au sujet de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023.

17. Le Comité des représentants permanents a adopté la recommandation 2021/2 relative à l'application de la résolution 1/1 sur le plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023. Le texte de cette recommandation figure dans le document HSP/OECPR.2021/8.

III. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau programme pour les villes

18. Présentant ce point, le Président a attiré l'attention sur les documents étayant l'examen par le Comité des sous-points 3 a), 3 b) et 3 c) de l'ordre du jour : pour le sous-point 3 a), le rapport de la Directrice exécutive intitulé « Mise à jour concernant la préparation du rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes » (HSP/OECPR.2021/3) ; pour le sous-point 3 b), le rapport de la Directrice exécutive sur l'application de la Déclaration ministérielle adoptée par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat) à sa première session (HSP/OECPR.2021/INF/3) et le texte de la Déclaration ministérielle de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat) adoptée à

sa première session (HSP/HA.1/HLS.1) ; enfin, à titre de document de référence pour le débat sur le sous-point 3 c), la résolution 75/224 de l'Assemblée générale relative à l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (A/RES/75/224).

A. Établissement du rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

19. Présentant ce sous-point, la Directrice exécutive a donné des informations concernant l'état d'avancement du rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé donnant davantage d'informations sur les lignes directrices, les sources des données, le cadre de suivi et les principales contraintes, et sur la manière dont les États membres pouvaient soutenir les efforts dans ces domaines.

B. Application de la Déclaration ministérielle adoptée par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session

20. Présentant ce sous-point, la Directrice exécutive a donné des informations sur les progrès réalisés par ONU-Habitat et par les États membres dans l'application de la Déclaration ministérielle adoptée par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session (HSP/HA.1/HLS.1). Un représentant du secrétariat a présenté un exposé soulignant les progrès accomplis pour chacun des dix engagements fondamentaux de la Déclaration et présenté des recommandations concernant la marche à suivre.

C. Réunion de haut niveau visant à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

21. Présentant ce sous-point, la Directrice exécutive a donné des informations sur l'état d'avancement des préparatifs de la réunion de haut niveau prévue par l'Assemblée générale des Nations Unies pour évaluer les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, qui sera convoquée par le Président de la soixante-seizième session, comme indiqué au paragraphe 17 de la résolution 75/224 de l'Assemblée générale. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé donnant des informations supplémentaires, y compris les dates possibles de la réunion, l'organisation des travaux et les résultats attendus de la réunion et des forums régionaux préparatoires.

D. Discussion et conclusion sur le point 3 de l'ordre du jour

22. Après les informations données par la Directrice exécutive et les exposés du secrétariat, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Allemagne, de l'Argentine, du Burkina Faso, de la Colombie, de l'Égypte, de la Finlande et du Sénégal. La Directrice exécutive a répondu aux observations faites et pris note du retour d'information et des orientations fournies.

23. À l'issue du débat, le Comité des représentants permanents a pris acte des rapports de la Directrice exécutive sur les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (HSP/OECPR.2021/3) et sur l'application de la Déclaration ministérielle adoptée par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session (HSP/OECPR.2021/INF/3) ainsi que des mises à jour respectives fournies par la Directrice exécutive.

24. Le Comité a aussi pris note des informations de la Directrice exécutive sur les préparatifs de la réunion de haut niveau prévue par l'Assemblée générale pour évaluer les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

25. Le Comité des représentants permanents a adopté la recommandation 2021/3 concernant le rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, la réunion de haut niveau prévue par l'Assemblée générale pour évaluer les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, et la onzième session du Forum urbain mondial. Le texte de cette recommandation est reproduit dans le document HSP/OECPR.2021/8.

IV. Progrès réalisés dans l'application des décisions et résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session

26. Présentant ce point, le Président a attiré l'attention sur le rapport de la Directrice exécutive intitulé « Progrès de l'application des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa première session » (HSP/OECPR.2021/4).

27. La Directrice exécutive a donné des informations sur ce point de l'ordre du jour, après quoi les représentants du secrétariat ont présenté un exposé sur les progrès réalisés dans l'application des décisions et des résolutions adoptées par l'Assemblée à sa première session, y compris la convergence avec le plan stratégique pour la période 2020–2030, l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les décisions ou les résolutions, et ce qui pourrait être fait avec davantage de ressources.

28. Le Comité a pris note du rapport de la Directrice exécutive et de sa mise à jour concernant les progrès de l'application des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session (HSP/OECPR.2021/4).

29. Le Comité des représentants permanents a adopté la recommandation 2021/1 relative à l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa première session. Le texte de cette recommandation est reproduit dans le document HSP/OECPR.2021/8.

V. Rapport de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre du plan d'intervention du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour lutter contre la maladie à coronavirus (COVID-19)

A. Examen du rapport de la Directrice exécutive

30. Présentant ce point, le Président a attiré l'attention sur le rapport de la Directrice exécutive intitulé « Mise en œuvre du plan d'intervention du Programme des Nations Unies pour les établissements humains face à la maladie à coronavirus (COVID-19) » (HSP/OECPR.2021/5).

31. La Directrice exécutive a donné des informations sur ce point et le représentant du secrétariat a présenté un exposé sur la riposte d'ONU-Habitat face à la pandémie de COVID-19 dans le domaine de la santé et de la réponse humanitaire et sur le plan socioéconomique.

32. Après les informations données et l'exposé, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Argentine et de l'Égypte. La Directrice exécutive a répondu aux questions soulevées.

33. Le Comité a pris note du rapport et de la mise à jour de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre du plan d'intervention d'ONU-Habitat face au COVID-19 (HSP/OECPR.2021/5).

B. Débat sur les villes et les pandémies

34. Le Comité a ensuite pris part au débat sur le thème « Les villes et les pandémies », animé par Mme Victoria Rubadiri (journaliste).

35. Ouvrant le débat, le Président a attiré l'attention sur le rapport d'ONU-Habitat intitulé *Cities and pandemics: Towards a more just, green and healthy future* (Les villes et les pandémies : vers un avenir plus juste, plus vert et plus sain). La Directrice exécutive a prononcé une déclaration rappelant le contexte et les principaux objectifs du débat. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les villes et la vie urbaine.

36. Un groupe d'experts est intervenu sur le thème du débat, composé de : M. Etienne Krug, Directeur des déterminants sociaux de la santé (Organisation mondiale de la Santé) ; Mme Mariana Mazzucato, Professeure d'économie de l'innovation et de la valeur publique (University College of London) ; M. Lee Kinyanjui (Gouverneur du comté de Nakuru au Kenya) ; et M. Balakrishnan Rajagopal, Rapporteur spécial sur le logement convenable.

37. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Colombie et du Costa Rica. Un représentant de l'Entreprise du Groupe consultatif des parties prenantes d'ONU-Habitat a

également fait une déclaration. Les experts ont répondu aux questions et aux observations et ont livré leur message final sur le thème du débat.

38. Un sommaire du débat est inclus dans le résumé du Président contenant le compte rendu de la première réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents aux fins d'un examen à mi-parcours de haut niveau (HSP/OECPR.2021/9).

VI. Préparatifs de la onzième session du Forum urbain mondial

39. Présentant ce point, le Président a attiré l'attention sur le rapport de la Directrice exécutive intitulé « Préparatifs de la onzième session du Forum urbain mondial » (HSP/OECPR.2021/6).

40. La Directrice exécutive a donné des informations sur ce point de l'ordre du jour, après quoi le représentant du secrétariat a présenté un exposé sur les préparatifs de la onzième session du Forum urbain mondial, portant sur le thème du Forum, ses buts et objectifs, et les résultats attendus.

41. À l'issue de ces exposés, une déclaration a été faite par le représentant de la Pologne, à laquelle la Directrice exécutive a répondu.

42. Le Comité a pris note de l'exposé et du rapport de la Directrice exécutive sur les préparatifs de la onzième session du Forum urbain mondial (HSP/OECPR.2021/6).

43. Le Comité des représentants permanents a adopté le paragraphe 5 de la recommandation 2021/3 concernant le rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, la réunion de haut niveau prévue par l'Assemblée générale pour évaluer les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, et la onzième session du Forum urbain mondial. Le texte de la recommandation est reproduit dans le document HSP/OECPR.2021/8.

VII. Alignement des cycles de planification du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles

44. Présentant ce point, le Président a attiré l'attention sur la note du secrétariat relative à l'alignement des cycles de planification du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles (HSP/OECPR.2021/INF/4).

45. La Directrice exécutive a donné des informations sur ce point de l'ordre du jour et le représentant du secrétariat a présenté un exposé sur l'alignement des cycles de planification, y compris une analyse des diverses options à l'examen pour y parvenir.

46. À l'issue de ces exposés, une déclaration a été faite par le représentant de l'Égypte, à laquelle la Directrice exécutive a répondu.

47. Le Comité des représentants permanents a pris note de l'exposé et du rapport de la Directrice exécutive sur l'alignement des cycles de planification d'ONU-Habitat sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles (HSP/OECPR.2021/INF/4).

VIII. Examen de l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat

48. Présentant ce point, le Président a attiré l'attention sur un projet de recommandation concernant les dates et l'ordre du jour de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, figurant dans un document de séance.

49. Le Comité des représentants permanents a adopté la recommandation 2021/4 concernant les dates et l'ordre du jour de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et les dates et l'ordre du jour de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents. Le texte de cette recommandation est reproduit dans le document HSP/OECPR.2021/8.

IX. Dates et ordre du jour provisoire de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents

50. Présentant ce point, le Président a attiré l'attention sur un projet de recommandation concernant les dates et l'ordre du jour de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents, figurant dans un document de séance.

51. Le Comité des représentants permanents a adopté la recommandation 2021/4 concernant les dates et l'ordre du jour de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et les dates et l'ordre du jour de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents. Le texte de cette recommandation est reproduit dans le document HSP/OECPR.2021/8.

X. Élection des membres du Bureau

52. Présentant ce point, le Président a attiré l'attention sur le paragraphe 32 de l'ordre du jour provisoire annoté de la réunion (HSP/OECPR.2021/1/Add.1/Rev.1), indiquant la composition du Bureau prévue pour la période 2021–2023.

53. Conformément à l'article 27 du règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat, attendu que les États d'Europe occidentale et autres États n'ont pas désigné de candidat au poste de président, le Comité a élu, pour la période 2021–2023, les membres du Bureau ci-après, qui siègeront dès la clôture de sa première réunion à participation non limitée :

Président(e) :	Pakistan (États de la région Asie-Pacifique)
Vice-Président(e) :	République-Unie de Tanzanie (États d'Afrique)
Vice-Président(e) :	Colombie (États d'Amérique latine et des Caraïbes)
Vice-Président(e) :	(poste vacant) (États d'Europe occidentale et autres États)
Rapporteur(e) :	(poste vacant) (États d'Europe orientale)

54. Le Comité a élu les membres du Bureau ci-dessus étant entendu qu'il aurait l'occasion, selon la procédure d'approbation tacite, d'élire les autres membres du Bureau désignés par les groupes régionaux.

55. Comme recommandé par le Bureau sortant, le Président du Comité a engagé les présidents des groupes régionaux qui n'avaient pas encore nommé leurs représentants au nouveau Bureau à participer régulièrement à toutes les réunions et à toutes les activités du Bureau en attendant la tenue d'élections pour pourvoir les postes vacants. Cette recommandation n'a rencontré aucune objection.

56. Le Comité des représentants permanents a adopté la décision 2021/1 relative à l'élection des membres du Bureau du Comité pour la période 2021–2023. Le texte de cette décision est reproduit dans le document HSP/OECPR.2021/8.

XI. Adoption du rapport de la réunion

57. Le Comité des représentants permanents a adopté le projet de rapport de sa première réunion à participation non limitée aux fins d'un examen à mi-parcours de haut niveau sur la base du projet distribué, étant entendu que la version définitive du rapport serait établie par le Président avec le concours du Bureau sortant.

58. Un résumé du Président contenant le compte rendu de la première réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents aux fins d'un examen à mi-parcours de haut niveau figure dans le document HSP/OECPR.2021/9.

XII. Questions diverses

59. Des déclarations de clôture ont été prononcées par les représentants de l'Égypte et du Maroc et par les représentants des organisations suivantes : Bufete de Estudios Interdisciplinarios, Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), Commission de Huairou, Entreprise du Groupe consultatif des parties prenantes d'ONU-Habitat et Union mondiale des aveugles. Une déclaration de clôture a également été prononcée par la Directrice exécutive.

XIII. Clôture de la réunion

60. Le Président a prononcé la clôture de la réunion le jeudi 1^{er} juillet 2021 à 12 heures.
-